

CI – 024M  
C.P. – P.L. 39  
Nouveau mode  
de scrutin  
DEUXIÈME  
VERSION RÉVISÉE

# MÉMOIRE

du



Parti pour l'Indépendance du Québec

## LA DESTINÉE D'UN PEUPLE

POUR UNE MEILLEURE DÉMOCRATIE DU MODE DE SCRUTIN :  
L'UNINOMINALE À DEUX TOURS

PROJET DE LOI N° 39,  
LOI ÉTABLISSANT UN NOUVEAU MODE DE SCRUTIN  
Déposé à la COMMISSION DES INSTITUTIONS : 01/ 2020



## TABLE DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ	3
2. PRÉSENTATION DU PARTI POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC	4
3. LA DESTINÉE D'UN PEUPLE	6
4. LES FAILLES DU MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE (PL-39)	7
5. LE MODE DE SCRUTIN UNINOMINAL À 2 TOURS	11
6. PROPOSITIONS	12
7. CONCLUSION	13

ANNEXE I	14
TABLEAUX DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DEPUIS 1867	

ANNEXE II	19
ÉLECTION DU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 2018	
CALCUL DU NOMBRE DE SIÈGES À 40,5% DE VOTES	





## 1- RÉSUMÉ

Dès le 21 décembre 2006, le gouvernement du Québec confiait au DGE le mandat d'analyser les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire.

Le Parti pour l'Indépendance du Québec (ci-nommé P.I.) prétend que la réforme proposée par le projet de loi, PL-39, qui choisit un mode proportionnel est, du point de vue indépendantiste, un très mauvais choix. Tout mode de représentation proportionnelle avantagera le multipartisme et freinera le processus décisionnel.

Conséquence directe du choix du mode de scrutin, nous croyons que la fragmentation et la dispersion des intérêts pour un peuple en recherche de sa destinée apparaissent comme une distraction nuisible.

Nous proposons un mode de scrutin qui améliorera celui en place depuis 1792, en ajoutant un deuxième tour. Tout député devra être élu à plus de 50% de l'électorat de sa circonscription, ce qui rend notre proposition concernant le mode de scrutin imperméable aux attaques directes de ne pas être démocratique.





## 2- PRÉSENTATION DU PARTI POUR L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

Le Parti pour l'Indépendance du Québec a pris le pari que nous offre Maurice Séguin<sup>1</sup>, à savoir que « *Il faut sortir de la division institutionnelle et réunir tous les indépendantistes dans une organisation politique qui transcende la division des pouvoirs et qui dans ses positions agit en intégrant la totalité des pouvoirs comme si le Québec était un État indépendant.* »

Comme son nom l'indique, le Parti pour l'Indépendance du Québec s'est donné le mandat de faire du Québec un pays. Il est, pour l'essentiel, un parti en rupture avec la réalité constitutionnelle du Canada central. Il définit donc son action politique dans un cadre de concurrence pacifique par la force de son organisation et la clarté de ses idées maîtresses en vue de l'exercice du pouvoir dans la finalité d'agir sur la destinée du peuple québécois.

Or, il n'y a pas de parti actuellement qui fait exclusivement la promotion de l'indépendance. Le Parti pour l'Indépendance du Québec est le seul à promouvoir la nécessité de faire la transition de province à pays sur toutes les tribunes. Défendre et promouvoir les intérêts du Québec dans la fédération canadienne est contraire à la nécessaire rupture proposée. Cela nécessite une force de frappe partout où la démocratie électorale prend racine.

À cet effet, le parti vient tout juste de s'enregistrer avec tous les pouvoirs, privilèges et tous les droits d'un parti, le 19 septembre 2019 au palier fédéral et le 12 novembre 2019 au palier provincial. Il a participé aux élections fédérales du 21 octobre 2019, ainsi qu'à la partielle au provincial dans la circonscription de Jean-Talon, le 2 décembre 2019. Il vient à peine de venir au monde politique qu'il a le défi de se construire une base militante indépendantiste importante.

Soulignons que dès son élection comme gouvernement majoritaire indépendantiste à l'Assemblée nationale, le Parti pour l'Indépendance du Québec fera adopter par cette Assemblée une Constitution provisoire et une Déclaration Unilatérale d'Indépendance (ci-nommée DUI).

---

<sup>1</sup>Colloque Maurice Séguin, Action nationale. Mars-Avril 2019. Denis Monière. Penser le fédéralisme comme un système d'oppression nationale.



# Parti pour l'Indépendance du Québec

Cette DUI, prévue dans la Constitution provisoire, permettra à l'État du Québec de faire les changements nécessaires à la transition de province à pays et d'entreprendre des pourparlers d'égal à égal pour la première fois avec l'État mère et d'autres États. Ils concerneront tous les aspects du Territoire, des Actifs, des transitions Constitutionnelles, juridiques et juridictionnelles et des Traités internationaux (TACT).

Par la suite, débutera sur adoption d'un projet de loi, un projet de constituante indépendantiste de nature républicaine. Le projet deviendra la première Constitution à être soumise à la consultation populaire. À son vote favorable par une majorité simple des électeurs du Québec, l'Assemblée nationale proclamera la République du Québec, souveraine et indépendante.

5



Nous pouvons aussi résumer le plan d'action du parti comme suit :

- Faire une campagne permanente de promotion de l'indépendance et faire la critique de cet enfermement du peuple québécois dans le système fédéral canadien;
- Intégrer et harmoniser les structures politiques des paliers fédéral, provincial et municipal dans le but de rassembler toutes les forces indépendantistes.

S'ajouteront, l'organisation stratégique et la structure opérationnelle pour soutenir ce plan d'action. Aussi, les engagements du parti concernant la gouverne de l'État feront l'objet d'une plateforme qui aura été élaborée avant les élections générales.





## 3- LA DESTINÉE D'UN PEUPLE PAR LE MODE DE SCRUTIN

Établir le mode de scrutin démocratique optimal nécessite une ouverture à tous les modes de scrutin possibles qui correspondraient aux besoins de la société.

L'engagement du Parti pour l'Indépendance du Québec vise à se préparer à prendre la responsabilité collective de l'évolution de notre société. Pour nous, les indépendantistes du Parti pour l'Indépendance du Québec, il est nécessaire que la nation québécoise sorte du cadre fédéraliste en toute démocratie : la seule et unique responsabilité de faire du Québec un pays doit respecter les plus hauts standards de la démocratie.

La destinée d'un peuple doit être facilitée par l'exercice de la démocratie. Le mode de scrutin a pour but de mettre en évidence l'expression d'une volonté citoyenne. Il doit faire ressortir les enjeux qu'offrent les partis politiques. Telle est la joute qui mène au pouvoir et aux outils pour changer, adapter et faire advenir la Nation.

Les enjeux secondaires et accessoires ne doivent pas nuire à l'existence de tout un peuple. La multiplication de partis est sans doute souhaitable quand un peuple atteint sa maturité. Mais tant que sa destinée et son existence même sont en péril, il doit avoir les outils pour agir avec vigueur et efficacité. Des gouvernements stables passent par des majorités confortables. Les petits pays en devenir, comme le nôtre, sont fragiles.

Or, la destinée du seul peuple français en Amérique aujourd'hui est en péril au cœur même de sa métropole. C'est donc dans cette perspective que le mode de scrutin doit permettre une expression démocratique de ses aspirations fondamentales pour agir.





## 4 – LES FAILLES DU MODE DE SCRUTIN MIXTE COMPENSATOIRE (PL-39)

Le PL-39 propose le mode de scrutin mixte compensatoire (ci-nommé MSMC). La proposition est une commande directe du gouvernement sous le règne du Premier ministre Jean Charest en 2006 au Directeur général des élections du Québec (ci-nommé le DGE).

Il est d'ailleurs surprenant que le Parti libéral ne l'appuie pas. Pourtant il est fait sur mesure pour sa clientèle des circonscriptions de la région métropolitaine. Elle [sa clientèle] excède souvent la majorité simple nécessaire au point de constituer un bassin de votes important qui, dans le régime proportionnel proposé, serait compensé.

Mais dans l'opposition, certains membres y trouvent quelques défauts; aux dires *bien compliqué ce mode à la proportionnelle*. Pourtant, ces anti-indépendantistes ont parfaitement raison sur ce point. À notre bénéfice, il devrait ainsi rejeter le mode de scrutin.

Par ailleurs, plusieurs modes de scrutin n'ont pas fait l'objet d'analyse ces dernières années, **dont le mode de scrutin que nous proposons**. Comme l'exprime clairement le DGE « *son rapport n'a donc pas pour objet de commenter le choix du mode de scrutin lui-même, ni de se prononcer en faveur d'une modalité en particulier.* »<sup>2</sup>

Le choix de son analyse s'est arrêté sur l'étude des modalités du mode proposé afin de connaître les effets des changements possibles qui en découleraient. C'est donc un mandat précis qui fut donné au DGE en conformité avec l'article 485 de la Loi électorale.

Cependant, sans évaluer les effets sur les différents modes de scrutin et indépendamment de l'étude par simulations statistiques sur des types de compensation, notre rejet est dans sa globalité.

Le Parti pour l'Indépendance du Québec voit ce choix comme une mode du temps qui offre la même faille du point de vue de la démocratie que le mode de scrutin actuel.

En effet, le Parti de la Coalition pour l'avenir du Québec (ci-nommé la CAQ) a obtenu 37,42% des votes valides des électeurs inscrits et 59,20% des 125 circonscriptions de l'Assemblée nationale. Cette distorsion est décriée par plus d'un et sert d'exemple pour

---

<sup>2</sup> Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire; déc. 2007. P. 4



## Parti pour l'Indépendance du Québec

décrier ce mode de scrutin. Ces élections générales ont permis l'élection d'une gouverne moins antinationaliste. Mais l'emphase est mise sur l'iniquité du mode de scrutin.

1. Or, celui proposé par le PL-39 peut aussi arriver, dans une mesure moindre, à ce que la CAQ prenne le pouvoir avec environ 40,5%<sup>3</sup> au lieu de 37,42% des votes.

Ainsi, avec 40,5% de votes dans un **MSMC**, une formation pourrait encore former le gouvernement tout en étant légèrement majoritaire. Voir le calcul en annexe II.

Ce MSMC serait donc légèrement plus « démocratique » que le mode de scrutin uninominal actuel. Accordons que les distorsions sont moins importantes mais cette possibilité de prendre le pouvoir avec moins de votes n'est pas à écarter, nullement. Selon nous, la distorsion à écarter, même amoindrie par ce mode, ne l'est donc pas suffisamment pour répudier le mode actuel comme inacceptable.

2. Mais, parmi les failles qui affectent le plus l'aspect démocratique du mode MSMC, est celle des nominations des députés de liste. Cinquante sont nommés par les partis au lieu d'être élus. Nous voilà donc pris avec une autre forme de dictature, celle des marchandages sous le chapeau des partis au détriment des électeurs et de leurs intérêts. Ces députés de liste seraient nommés à l'aide de listes internes aux partis sans jamais avoir à rendre de compte aux électeurs. Les pourparlers à l'intérieur des partis pour les députés de liste seront sujets à des négociations derrière des portes closes.
3. Une autre faille reliée indirectement à la première est que le vote n'est pas plus équitable pour l'électeur. Le ratio un électeur/un vote est soustrait de la démocratie par le tiers des députés de liste qui n'y sont pas soumis. Toutes les pondérations en fonction d'une exigence d'un groupe de pression augmentent cet écart de démocratie.
4. Dans une autre perspective, certains prétendent que le mode actuel favorise des gouvernements illégitimes puisqu'ils ont reçu moins de votes en totalité et pourtant ils ont par le nombre de sièges élus, gouverné. Notre voisin américain n'a pas fait une révolution de son mode de scrutin malgré cette même distorsion. Examinons les cas

---

<sup>3</sup> En appliquant le facteur de distorsion, basé sur le mode actuel, de 1,58 et le % de votes à 37,42 des élections 2018, la CAQ serait en majorité suffisante pour gouverner.



## Parti pour l'Indépendance du Québec

d'élection du parti minoritaire, en % de votes, mis par les sièges à la tête de la gouverne de l'État :<sup>4</sup>

- 4.1. La première fois en 1886, le gouvernement libéral d'Honoré Mercier contre L. O. Taillon avec 6,6% de moins de votes a pris la gouverne de l'État. Il a eu 7 sièges de plus sur 65;
- 4.2. En 1890, le gouvernement libéral d'Honoré Mercier a reçu moins de 0,9% de votes que les conservateurs. Il a eu 20 sièges de plus sur 73;
- 4.3. En 1944, le gouvernement nationaliste de Duplessis contre Adélar Godbout a reçu moins de 1,4% de votes. Il a reçu 11 sièges de plus sur 91;
- 4.4. En 1966, le gouvernement unioniste de Daniel Johnson contre Jean Lesage a reçu 6,7% de moins de votes que le PLQ. Il a reçu 6 sièges de plus sur 108;
- 4.5. En 1998, le gouvernement du PQ de Lucien Bouchard contre Jean Charest a obtenu 0,6% de moins de votes. Il a reçu 28 sièges de plus sur 125.

Nous en retenons que dans la majorité des cas, ces gouvernements élus ont été plutôt des gouvernements nationalistes alors que le mode de scrutin à la proportionnelle ne l'est pas. René Lévesque avait fait son deuil de la proportionnelle justement sur ce point. Le mode de scrutin à la proportionnelle n'a pas été rejeté uniquement par intérêts partisans, ce que l'on peut supposer raisonnablement, mais aussi, on peut supposer qu'il ne satisfaisait pas suffisamment, ni alors ni maintenant, les intérêts du Québec.

Nous en avons conclu que la démocratie proposée par le mode de scrutin mixte compensatoire que le PL-39 a des failles évidentes autant que celui actuel et de beaucoup plus aberrantes que le mode de scrutin que nous proposons.

Les facteurs introduits biaisent intrinsèquement le MSMC. Ils viennent suppléer le choix ou contraindre une forme de liberté de l'électeur, pour tenter de redresser des problématiques autres que la destinée d'un peuple.

---

<sup>4</sup> Voir l'ANNEXE I pour les données sur toutes les élections depuis 1867



## Parti pour l'Indépendance du Québec

Par ailleurs, le multipartisme, favorisé par la proportionnelle, facilitera l'éclosion de partis soit religieux ou de partis qui ne prétendent aucunement prendre le pouvoir, mais visent à défendre uniquement des intérêts accessoires.

Le Parti pour l'Indépendance du Québec devant de tels constats, comme énoncés plus haut, faisant référence aussi aux nombreux rejets à travers les années par plusieurs Premiers ministres du Québec, suggère l'application du principe de précaution.





## 5- LE MODE DE SCRUTIN UNINOMINAL À 2 TOURS

Le mode de scrutin uninominal à 2 tours (MSU2T) est d'une simplicité désarmante.

En effet, le mode de scrutin proposé ici par notre Parti pour l'Indépendance du Québec est celui qui est en vigueur actuellement mais avec un ajout d'un deuxième tour. Ce deuxième tour renforce la démocratie au point d'être sans failles, compte tenu du « ceteris paribus sic stantibus. »<sup>5</sup>

11

En effet, pour être élu, tout candidat se doit d'obtenir plus de 50% des votes valides :

- 1- Si le candidat en tête des votes dans une circonscription n'a pas obtenu plus de 50% des votes au premier tour, un deuxième tour est exigé comprenant les deux candidats ayant eu les meilleurs résultats. Dans les jours qui suivent ce constat, le deuxième tour est enclenché.
- 2- En résultat du deuxième tour, le nouvel élu de la circonscription concernée est celui qui siègera à l'Assemblée nationale.
- 3- Il en sera ainsi pour toutes les autres circonscriptions dans la même situation.

Bref, le MSU2T

- 1- Répond au besoin d'une meilleure démocratie;
- 2- Comporte un changement simple;
- 3- Est facile à comprendre;
- 4- Exige une modification simple de la Loi électorale du Québec.



<sup>5</sup> Toutes choses étant égales par ailleurs



## 6- PROPOSITIONS

Attendu que le mode de scrutin uninominal à un tour actuel en vigueur depuis 1792 manifeste un manque important de démocratie;

Attendu que le mode de scrutin proposé dit à la proportionnelle, à savoir le mode de scrutin mixte compensatoire (MSMC), manifeste un manque important de démocratie, le Parti pour l'Indépendance du Québec propose au gouvernement Legault :

12

- 1- DE CHOISIR LE MODE DE SCRUTIN LE PLUS DÉMOCRATIQUE, À SAVOIR LE MODE DE SCRUTIN UNINOMINAL À 2 TOURS (MSU2T);**
  
- 2- DE METTRE EN APPLICATION CE MODE DE SCRUTIN UNINOMINAL À 2 TOURS DÈS LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES PRÉVUES LE PREMIER LUNDI DU MOIS D'OCTOBRE 2022 PAR LA LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC.**





## 7- CONCLUSION

La destinée d'un peuple doit être facilitée par l'exercice de la démocratie. Elle est influencée par le mode de scrutin. Que parfois, elle soit par légère distorsion un peu plus nationaliste n'est pas un tort pendable. Ce mode de scrutin doit permettre *l'expression de sa volonté* la plus immanente ou constitutive. C'est la responsabilité de l'élite en Assemblée que de permettre au peuple de s'exprimer par un mode de scrutin sur l'essentiel surtout et sur l'accessoire en sus. Cette expression passe par des hommes et des idées, ses représentants qui ont le devoir de la respecter et de l'accompagner.

Maurice Séguin exprimait bien cette importance de l'élite dans l'évolution d'une collectivité :

*« [...] L'élite d'une collectivité se doit de savoir l'entière vérité, l'exacte situation, sans ménagement, sans emphase, sans sous-entendu trompeur. [...] La lucidité sur le passé et le présent peut être source d'évolution planifiée ou de révolution... tranquille ou non. »<sup>6</sup>*

À cet effet, les indépendantistes que nous sommes prétendent que le peuple québécois, annexé à une majorité, a un problème de pérennité pour ne pas dire de survivance depuis plus de deux siècles et qui s'approche encore d'une zone d'urgence. La Constitution canadienne de 1982 est une des dernières expressions politiques majeures de sa négation comme peuple.

Si cette problématique ne domine pas nos débats, par les hommes et les idées représentant son élite, ni facilite son expression, le choix du mode de scrutin va simplement ne mener tout un peuple nulle part, pour ne pas dire à sa disparition.

Bien sûr, nous espérons toujours ne pas faire de mauvais pas. Mais les erreurs font partie de l'équation. Le gouvernement Charest à l'origine de ce choix en 2006 niait cette réalité. Le Parti pour l'Indépendance du Québec prétend que le mode de scrutin proposé par le PL-39 ne paraît pas éclairé et devrait rendre mal à l'aise ou inconfortable son nouveau porteur. Le présent gouvernement Legault, sensible à la dimension nationaliste des électeurs, doit plutôt faire un pas simple pour rendre plus démocratique le mode actuel.

---

<sup>6</sup> Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Guérin, 1997. P. XIII



## Parti pour l'Indépendance du Québec

L'Anthropologue Eric Schimmer dans *Le Syndrome des plaines d'Abraham*, relève une autre faille, bien humaine celle-là, des parties prenantes :

« [...] que presque tous les événements historiques résultent en effet de la stupidité de quelqu'un, et que l'histoire est la chronique des erreurs humaines; que la stupidité aussi ne se limite jamais à l'une ou à l'autre des parties. Sauf qu'il est plus facile de se rappeler les erreurs de ceux qui ont perdu la lutte. »<sup>7</sup>

Nous croyons, en toute espérance, que le présent gouvernement repoussera ce mode de scrutin et aura la sagesse nécessaire de choisir ce qui convient pour assurer la destinée de tout un peuple.

Concluons par l'adage qui exprime bien la situation actuelle : **pourquoi faire compliquer alors qu'il y a une solution simple à la portée du gouvernement Legault.**



<https://independantiste.quebec>

[communications@independantiste.quebec](mailto:communications@independantiste.quebec)

---

<sup>7</sup> Eric Schimmer, *Le Syndrome des plaines d'Abraham*, (Anthropologue, université de Laval), Boréal, 1995  
P. 13



# Parti pour l'Indépendance du Québec

## ANNEXE I

### RATIOS % de sièges sur le % de voix : LES GOUVERNEMENTS À % DE VOTES MINORITAIRES

L'émission des brefs de la première élection sur 42, le 24 mai 1792. Données 1792 à 1867 non incluses

Année	SIÈGES	STATUT	PARTI	SIÈGES (%)	Sièges (%)	Voix (%)	Ratio	% VOTE MINORITAIRE
1867	65	Minorité	Autres	1	1,50%	11,10%	0,14	
1867	65	Majorité	C	51	78,50%	53,50%	1,47	
1867	65	Minorité	L	12	18,50%	35,40%	0,52	
1871	65	Majorité	C	46	70,80%	51,70%	1,37	
1871	65	Minorité	L	19	29,20%	39,40%	0,74	
1875	65	Minorité	Autres	3	4,60%	10,20%	0,45	
1875	65	Majorité	C	43	66,20%	51,00%	1,30	
1875	65	Minorité	L	19	29,20%	38,80%	0,75	
1878	65	Minorité	Autres	2	3,10%	3,00%	1,03	
1878	65	Majorité	C	32	49,20%	49,50%	0,99	
1878	65	Minorité	L	31	47,70%	47,50%	1,00	
1881	65	Minorité	Autres	1	1,50%	10,60%	0,14	
1881	65	Majorité	C	49	75,40%	50,40%	1,50	
1881	65	Minorité	L	15	23,10%	39,00%	0,59	
1886	65	Minorité	Autres	6	9,20%	14,20%	0,65	
1886	65	Minorité	C	26	40,00%	46,20%	0,87	Louis O Taillon
1886	65	Majorité	L	33	50,80%	39,60%	1,28	Honoré Mercier
1890	73	Minorité	Autres	7	9,60%	10,10%	0,95	
1890	73	Minorité	C	23	31,50%	45,40%	0,69	
1890	73	Majorité	L	43	58,90%	44,50%	1,32	Honoré Mercier
1892	73	Minorité	Autres	1	1,40%	3,90%	0,36	
1892	73	Majorité	C	51	69,80%	52,40%	1,33	
1892	73	Minorité	L	21	28,80%	43,70%	0,66	
1897	74	Minorité	C	23	31,10%	43,80%	0,71	
1897	74	Majorité	L	51	68,90%	53,30%	1,29	
1900	74	Minorité	C	7	9,50%	41,90%	0,23	
1900	74	Majorité	L	67	90,50%	53,10%	1,70	
Année	Sièges		Parti	Sièges	% vote	% voix	Ration	



## Parti pour l'Indépendance du Québec

1904	74	Minorité	C	7	9,50%	26,70%	0,36
1904	74	Majorité	L	67	90,50%	55,50%	1,63
1908	74	Minorité	C	14	18,90%	39,90%	0,47
1908	74	Majorité	L	57	77,00%	53,50%	1,44
1908	74	Minorité	LN	3	4,10%	2,60%	1,58
1912	81	Minorité	C	16	19,80%	43,00%	0,46
1912	81	Majorité	L	63	77,80%	53,50%	1,45
1912	81	Minorité	LN	1	1,20%	1,00%	1,20
1916	81	Minorité	C	6	7,40%	35,10%	0,21
1916	81	Majorité	L	75	92,60%	60,60%	1,53
1919	81	Minorité	Autres	2	2,50%	31,10%	0,08
1919	81	Minorité	C	5	6,20%	17,00%	0,36
1919	81	Majorité	L	74	91,30%	51,90%	1,76
1923	85	Minorité	Autres	1	1,20%	9,20%	0,13
1923	85	Minorité	C	20	23,50%	39,30%	0,60
1923	85	Majorité	L	64	75,30%	51,50%	1,46
1927	85	Minorité	Autres	2	2,40%	6,40%	0,38
1927	85	Minorité	C	9	10,60%	34,30%	0,31
1927	85	Majorité	L	74	87,00%	59,30%	1,47
1931	90	Minorité	C	11	12,20%	43,50%	0,28
1931	90	Majorité	L	79	87,80%	54,90%	1,60
1935	90	Minorité	ALN	26	28,90%	30,10%	0,96
1935	90	Minorité	C	16	17,80%	18,30%	0,97
1935	90	Majorité	L	48	53,30%	46,80%	1,14
1936	90	Minorité	Autres	0	0,00%	3,70%	0,00
1936	90	Minorité	L	14	15,60%	39,40%	0,40
1936	90	Majorité	UN	76	84,40%	56,90%	1,48
1939	86	Minorité	Autres	1	1,20%	1,90%	0,63
1939	86	Majorité	L	70	81,40%	54,10%	1,50
1939	86	Minorité	UN	15	17,40%	39,10%	0,45
1944	91	Minorité	BP	4	4,40%	14,41%	0,31



# Parti pour l'Indépendance du Québec

Année	Statuts	Sièges	% siège	% voix	Ratio	
1944	91 Minorité CCF	1	1,10%	2,60%	0,42	
1944	91 Minorité L	37	40,70%	39,40%	1,03	Godbout
1944	91 Majorité UN	48	52,70%	38,00%	1,39	Duplessis
1948	92 Minorité L	8	8,70%	36,20%	0,24	
1948	92 Majorité UN	82	89,10%	51,20%	1,74	
1952	92 Minorité L	23	25,00%	45,80%	0,55	
1952	92 Majorité UN	68	73,90%	50,50%	1,46	
1956	93 Minorité L	20	21,50%	44,90%	0,48	
1956	93 Majorité UN	72	77,40%	51,80%	1,49	
1960	95 Majorité L	51	53,70%	51,40%	1,04	
1960	95 Minorité UN	43	45,30%	46,60%	0,97	
1962	95 Majorité L	63	66,30%	56,40%	1,18	
1962	95 Minorité UN	31	32,70%	42,20%	0,77	
1966	108 Minorité L	50	46,30%	47,30%	0,98	Jean Lesage
1966	108 Majorité UN	56	51,90%	40,80%	1,27	Daniel Johnson
1970	108 Majorité L	72	66,70%	45,40%	1,47	
1970	108 Minorité PQ	7	6,50%	23,10%	0,28	
1970	108 Minorité RC	12	11,10%	11,20%	0,99	
1970	108 Minorité UN	17	15,70%	19,60%	0,80	
1973	110 Majorité L	102	92,70%	54,70%	1,69	
1973	110 Minorité PQ	6	5,50%	30,20%	0,18	
1976	110 Minorité L	26	23,60%	33,80%	0,70	
1976	110 Majorité PQ	71	64,60%	41,40%	1,56	
1976	110 Minorité UN	11	10,00%	18,20%	0,55	
1981	122 Minorité L	42	34,40%	46,10%	0,75	
1981	122 Majorité PQ	80	65,60%	49,20%	1,33	
1985	122 Majorité L	99	81,10%	56,00%	1,45	
1985	122 Minorité PQ	23	18,90%	38,70%	0,49	
1989	125 Majorité L	92	73,60%	49,90%	1,47	
1989	125 Minorité PE	4	3,20%	3,70%	0,86	
	Statuts	Sièges	% Siège	% voix	Ratio	



## Parti pour l'Indépendance du Québec

Année 1989	125	Minorité	PQ	29	23,20%	40,20%	0,58	
1994	125	Minorité	ADQ	1	0,80%	6,50%	0,12	
1994	125	Minorité	L	47	37,60%	44,40%	0,85	
1994	125	Majorité	PQ	77	61,60%	44,70%	1,38	
1998	125	Minorité	ADQ	1	0,80%	11,80%	0,07	
1998	125	Minorité	L	48	38,40%	43,50%	0,88	Daniel Johnson
1998	125	Majorité	PQ	76	60,80%	42,90%	1,42	Lucien Bouchard
2003	125	Minorité	ADQ	4	3,20%	18,10%	0,18	
2003	125	Majorité	L	76	60,80%	45,90%	1,32	
2003	125	Minorité	PQ	45	36,00%	33,20%	1,08	
2007	125	Minorité	ADQ	41	32,80%	30,80%	1,06	
2007	125	Majorité	L	48	38,40%	33,10%	1,16	
2007	125	Minorité	PQ	36	28,80%	28,40%	1,01	
2008	125	Minorité	ADQ	7	5,60%	16,40%	0,34	
2008	125	Majorité	L	66	52,80%	42,10%	1,25	
2008	125	Minorité	PQ	51	40,80%	35,20%	1,16	
2008	125	Minorité	QS	1	0,80%	3,80%	0,21	
2012	125	Minorité	CAQ	19	15,20%	27,00%	0,56	
2012	125	Minorité	L	50	40,00%	31,20%	1,28	
2012	125	Majorité	PQ	54	43,20%	31,90%	1,35	
2012	125	Minorité	QS	2	1,60%	6,00%	0,27	
2014	125	Minorité	CAQ	22	17,60%	23,00%	0,77	
2014	125	Majorité	L	70	56,00%	41,50%	1,35	
2014	125	Minorité	PQ	30	24,00%	25,30%	0,95	
2014	125	Minorité	QS	3	2,40%	7,60%	0,32	
2018	125	Majorité	CAQ	74	59,20%	37,42%	1,58	
2018	125	Minorité	L	31	24,80%	24,82%	1,00	
2018	125	Minorité	PQ	10	8,00%	17,06%	0,47	

Ratio moyen : 1.41



## ANNEXE II

Voici le calcul<sup>8</sup> :

- 1 Sur les **77 députés de circonscription**, le résultat électoral de 2018 obtenu par la CAQ, soit 40,5% des votes donne 57,10% des sièges, grâce au facteur de distorsion de 1,41. Elle (CAQ) aurait donc compté 43,97 députés de circonscription ( $77 \times 1,41 \times 40,5\%$ ) avec la proportionnelle, ou 57,1% des sièges ( $43,97/77$ ).
- 2 De même, avec 40,5% de votes, la proportionnelle lui aurait donné sur le total de 50 de liste, un nombre de 20,25, **députés de liste**; ( $50 \times 40,5\%$ ) = 20,25
- 3 Total **64** députés ( $43,97 + 20,25 = 64,22$ ) de la CAQ sur 127 aurait quand même permis à Legault de former le gouvernement **avec 40,5% des votes dans le mode à la proportionnelle.**

---

<sup>8</sup> Le facteur de distorsion à 1,41 (la moyenne depuis 1867 dans le mode actuel). Le nombre de circonscriptions et leurs délimitations influencent le facteur de distorsion. Il n'y a pas d'historique électoral pour 77 circonscriptions.